

Commission : Conseil des Ministres de l'Environnement et de l'Intérieur

Problématique : Pour un plan européen d'action face à l'enjeu croissant des réfugiés climatiques fuyant les dérèglements climatiques et les catastrophes naturelles.

Auteur : Finlande

L'expression "réfugiés environnementaux", en tant que catégorie de pratique, a fait son apparition au milieu des années 1980. Lorsque l'on évoque le terme "réfugié", on pense immédiatement au texte international à vocation universelle relatif aux réfugiés : la convention de Genève de 1951, qui se réfère à toute personne craignant des persécutions « en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques ». Pourtant, il est désormais courant de l'entendre reprise dans les médias lorsqu'une catastrophe écologique touche un pays et que de nombreux sinistrés sont obligés de quitter leur lieu de vie. Il s'agit dans les faits de décrire une des formes spécifiques de migrations forcées liées à un événement écologique majeur.

Ces hommes, ces femmes, ces enfants face aux catastrophes climatiques qui ravagent leurs lieux de vie, engloutissent leurs villages, ces demandeurs d'asile qui, au mieux, obtiennent une protection en Europe. Mais une fois réfugié(e)s, comment s'intègrent-ils dans le pays d'accueil ? S'engage alors, pour eux, un véritable parcours du combattant pour se reconstruire : apprendre la langue, chercher un emploi, faire reconnaître un diplôme, ou entreprendre une formation...

La Finlande, consciente des enjeux que représentent ces flux migratoires et de la souffrance endurée par ces centaines de milliers de réfugiés climatiques, s'inscrit dans le cadre de l'Union Européenne comme l'un des modèles d'intégration des réfugiés aux côtés du Portugal et de la Suède. Elle est porteuse de politiques internationales qui œuvrent pour l'accueil des réfugiés. Accès au marché du travail, éducation, regroupement familial, participation politique, résidence de longue durée, accès à la nationalité, santé et non-discrimination sont autant de cases que coche la Finlande en matière d'accueil des réfugiés.

En outre, la Finlande travaille en étroite collaboration avec l'Union Européenne quant à l'accueil de migrants. Désignés par le HCR puis entretenus avec les autorités finlandaises, les migrants peuvent ainsi entrer dans le territoire dans lequel ils seront intégrés. Ainsi, la Finlande s'engage à accueillir un certain nombre de migrants, qui reste à déterminer, afin de permettre à l'UE une harmonisation quant à l'accueil de ces personnes.